



Traité Kiddouchine

Michna 7 - Chapitre 1

א,ז כל מצוות הבן על האב--האנשים חייבין, והנשים פטורות;
וכל מצוות האב על הבן--אחד אנשים ואחד נשים, חייבין. וכל
מצות עשה שהזמן גרמה--האנשים חייבין, והנשים פטורות; וכל
מצות עשה שלא הזמן גרמה--אחד אנשים ואחד נשים, חייבין.
וכל מצוה בלא תעשה, בין שהזמן גרמה ובין שלא הזמן
גרמה--אחד אנשים ואחד נשים, חייבין: חוץ מבבל תקיף, ומבבל
תשחית, ומבבל תיטמא למתים.

Pour toutes les obligations du père à l'égard du fils, les hommes y sont astreints, les femmes en sont dispensées ; pour toutes les obligations du fils à l'égard du père, les hommes ainsi que les femmes y sont astreints ; pour tous les commandements qui sont dépendants d'un temps fixé, les hommes y sont astreints, les femmes en sont dispensées ; pour tous les commandements qui ne sont pas dépendants d'un temps fixé, les hommes ainsi que les femmes y sont astreints ; pour toutes les défenses, qu'elles soient dépendantes d'un temps fixé, les hommes ainsi que les femmes y sont astreints, à l'exception des défenses de ne pas anéantir les angles (de la barbe), de ne pas couper les coins (du visage) et de ne pas se rendre impur aux morts (pour les Cohanim) [Ces trois commandements ne concernent que les hommes et pas les femmes].



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions